



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1013

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Requalification du centre axe Martyrs de la Libération/Roger Salengro et espaces publics connexes - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Imbert

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnéche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

**Séance publique du 2 novembre 2009****Délibération n° 2009-1013**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Requalification du centre axe Martyrs de la Libération/Roger Salengro et espaces publics connexes - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, a approuvé l'inscription de l'opération de requalification du centre de Pierre Bénite - axe Martyrs de la Libération/Roger Salengro et des espaces publics connexes à la programmation pluriannuelle d'investissements 2009-2014, dans le cadre du renforcement des centres urbains.

Les rues Roger Salengro et Martyrs de la Libération, autrefois appelées "Grande rue", sont les voies historiques autour desquelles s'est constitué le centre ancien de Pierre Bénite.

Ces voies ont conservé leur configuration initiale. Leur gabarit est étroit et leurs capacités d'évolution sont contraintes par les constructions bâties à l'alignement. Le peu de largeur est encore diminuée ponctuellement par l'irrégularité de l'alignement. Ce paysage pittoresque, peu propice à la circulation automobile, peut maintenant devenir un atout.

Le boulevard de l'Europe créé dans les années 70 permet de dévier les flux automobiles du centre ancien, entraînant également un phénomène d'évitement de ce centre.

Afin de renforcer l'identité du centre ancien, un réaménagement des espaces publics de l'axe Est-Ouest a déjà été engagé.

Parallèlement, une action doit être menée afin de redynamiser l'activité commerciale et de réhabiliter du patrimoine bâti de l'axe Nord-Sud.

Cette action sera conduite en deux phases :

- une première phase qui consiste à la réfection et aux réaménagements des rues des Martyrs de la Libération, Roger Salengro, du parking Salengro et de la rue Paul Bert,

- la deuxième phase permettra la création d'une voie nouvelle qui reliera la rue Roger Salengro et le boulevard de l'Europe au niveau des parkings Rampon/Salengro. La création de la voie nouvelle est conditionnée par l'acquisition foncière d'un terrain bâti. Dans cette deuxième phase, le réaménagement du parking Manillier et du carrefour Europe/Voltaire sera également entrepris. La procédure d'acquisition n'étant pas encore engagée, cette deuxième phase ne peut être programmée dans l'immédiat.

Les études préliminaires (circulation, stationnement, commerce, habitat, urbanisme,) ont déjà été engagées par la délégation générale au développement urbain (DGDU). Elles ont permis d'établir le programme des travaux. Elles doivent, notamment, être complétées par des levés topographiques et des sondages sur les voies existantes.

De fait, il est nécessaire de lancer dans les meilleurs délais ces études complémentaires puis la phase de conception du projet.

Par ailleurs, le parking Salengro étant situé sur un terrain communal, il convient d'engager sa rétrocession pour réaliser les travaux de réaménagement du parking.

Le montant estimé des études et des frais liés à la rétrocession, objet de la présente demande d'autorisation de programme partielle, est de 56 000 € TTC.

Le coût estimatif des travaux est égal à 1 700 000 € TTC.

De manière à pouvoir engager les marchés de travaux dès le quatrième trimestre 2010, une nouvelle autorisation de programme "travaux" sera présentée en 2010, soit sous la forme d'une autorisation de programme (AP) partielle, soit sous la forme d'une AP travaux définitive portant sur un coût d'objectif global affiné et optimisé. Il en sera de même pour l'acquisition foncière nécessaire au lancement de la deuxième phase du projet ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement d'études techniques complémentaires, de la phase de conception du projet et de la procédure d'acquisition liées à la requalification du centre de Pierre Bénite - axe Martyrs de la Libération/Roger Salengro et des espaces publics connexes.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme A 22 : "Garder le cap développement économique - Réaliser de grands projets structurants - Renforcer les centres urbains" pour un montant total TTC de 56 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine réparti selon l'échéancier suivant :

- 6 000 € en 2009,
- 37 000 € en 2010,
- 13 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.**